

Se former à l'étranger

Différents programmes européens permettent d'obtenir des diplômes reconnus dans les pays membres. De plus en plus d'apprenants souhaitent donner une dimension européenne à leur parcours de formation. Pour mener à bien ce projet, il est nécessaire de faire le point sur vos objectifs au moins un an à l'avance.

Choisir ses études en Europe

- Se former en Europe au cours d'un contrat d'apprentissage, c'est possible, en choisissant de suivre un stage dans un pays de l'Union européenne :
- [L'apprentissage en Europe](#)
- [Ma voie pro Europe](#), Portail européen pour la mobilité des jeunes en voie professionnelle, géré par l'Onisep
- [Se former dans l'enseignement supérieur européen](#)
- [Le magazine en ligne SOLEO](#) : pour découvrir tout ce qu'il est possible de réaliser avec les programmes européens d'éducation et de formation tout au long de la vie.
- Découvrir les opportunités d'étude :
 - sur le site du ministère de l'Education nationale www.euroguidance-france.org
- sur le portail européen [Ploteus](#)

Reconnaissance européenne des diplômes

La reconnaissance européenne des diplômes est assurée depuis la **réforme LMD** (Licence, Maîtrise, Doctorat) qui rend compatible les cursus de l'enseignement supérieur et favorise la mobilité des étudiants.

Les études sont découpées en semestre (30 crédits) et validées en 3 étapes:

- la licence (bac+3) est délivrée après obtention de 180 crédits.
- le master (bac+5) est délivrée après obtention de 300 crédits.
- le doctorat (bac+8) est délivré après soutenance d'une thèse ou de travaux comptabilisés pour 180 crédits supplémentaires, soit 480 crédits au total.

[Pour en savoir plus](#)

Les [Centres d'information sur la reconnaissance des diplômes](#) (NARIC) informent des équivalences entre diplômes des pays de l'Union Européenne. Leur avis est consultatif. Seul l'établissement décide de la valeur d'un diplôme.

Le centre international d'études pédagogiques (CIEP) délivre une attestation de son niveau d'études reconnue en France.

<http://www.ciep.fr>

Bénéficiaire d'une bourse

Pour bénéficier d'une bourse, consultez les sites spécialisés qui vous renseigneront sur les différentes possibilités.

- L'agence française du programme Socrates-Leonardo propose l'action [Erasmus](#) : www.socrates-leonardo.fr
- Le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de Recherche : www.education.gouv.fr
- Le service des relations internationales de votre établissement ou le CROUS : www.crous-lyon.fr et www.crous-grenoble.fr
- Le ministère des affaires étrangères pour les étudiants de 3^e cycle : www.egide.asso.fr

- La région Rhône-Alpes propose une bourse Explo'ra sur différents critères : www.rhonealpes.fr
- Votre département ou votre mairie proposent également des aides, renseignez-vous.

Formalités administratives

Les formalités administratives sont des étapes longues et difficiles mais indispensables.

- Le ministère des Affaires étrangères fournit des conseils généraux : www.diplomatie.gouv.fr
- La maison des français à l'étranger : www.mfe.org
- Service d'information sur l'Union Européenne : <http://europa.eu>
- Lyon Visa services aide aux démarches administratives auprès des consulats, ambassades et chambres consulaires : www.lyonvisa.com
- Lorsque vous partez à l'étranger, les modalités de votre **protection sociale** varient en fonction de votre statut et du pays d'accueil. Renseignez-vous auprès de votre caisse d'assurance maladie ou de votre mutuelle.
 - Site de l'assurance maladie en France : www.ameli.fr
 - Site du service de la mobilité internationale et de la sécurité sociale : www.cleiss.fr

A lire aussi

- [Travailler à l'étranger : mode d'emploi](#)

Actualité

[Des BTS Agricoles à distance accessibles hors portail APB](#)

[Auvergne-Rhône-Alpes : création d'une bourse au mérite](#)

[Le RNCP reconnaît quatre brevets d'entraîneur de football](#)

Sites utiles

- [Etudier à l'étranger - CRIJ Rhône-Alpes](#)